

Transport scolaire 2025-2026

Élèves du PRIMAIRE

MESSAGE AUX PARENTS

MODALITÉS POUR LA RENTRÉE

Avis d'embarquement

À compter du **18 août**, vous pourrez consulter, via le **Mozaïkportail**, les coordonnées personnalisées de transport de votre enfant. Comme les données sont sous réserve de modifications jusqu'à la dernière minute, il est très **IMPORTANT** de le consulter la veille de la rentrée.

Pour vous inscrire au **Mozaïkportail**, communiquez directement avec le secrétariat de l'école.

Conformément à notre nouvelle procédure, dorénavant vous ne recevrez plus de carte d'embarquement pour votre enfant. Vous aurez la responsabilité de l'imprimer à partir du **Mozaïkportail**.

À compter du 15 septembre, cette carte sera obligatoire et tous les élèves devront l'avoir en leur possession en tout temps. Elle pourrait être exigée à l'embarquement par un conducteur ou un surveillant.

Transport des élèves inscrits au service de garde

Les élèves inscrits à temps plein au service de garde n'ont pas accès au transport scolaire.

À des fins de sécurité, les billets remis à l'enseignant ou au conducteur, les appels des parents le matin même, etc., sont refusés.

Les élèves inscrits 1 à 3 jours/semaine peuvent avoir accès au transport scolaire, et ce, conditionnellement à ce que **ces journées soient fixes** (ex. : mardi, mercredi, jeudi = service de garde / lundi et vendredi = autobus).

Transport à une 2^e adresse : 119 \$

Le Service du transport reconnaît une seule adresse pour l'organisation des parcours. Le transport d'un élève à une 2^e adresse (garde partagée, gardienne ou autre) vous sera facturé. **Les places sont très limitées pour ce service, il est donc essentiel de prévoir un plan B.**

Remplir le formulaire de demande de transport complémentaire directement en ligne **avant le 30 juin** en suivant ce lien :

<https://csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/formulaires/>

🔔 **Le traitement des demandes débutera le 16 septembre.** Si elle est acceptée, une facture vous sera acheminée **par courriel** (vérifier également dans les courriels indésirables) **et le transport prendra effet lorsque celle-ci sera acquittée.**

Places vacantes : 176 \$

L'élève demeurant à moins de 1,6 km de l'école qu'il fréquente n'est pas admissible au transport scolaire. Cependant, il peut utiliser le transport si une place est disponible dans l'autobus assigné à son quartier.

Remplir le formulaire de demande de transport complémentaire directement en ligne **avant le 30 juin** en suivant ce lien :

<https://csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/formulaires/>

☛ **Le traitement des demandes débutera le 24 septembre selon l'ordre de réception.** Si elle est acceptée, une facture vous sera acheminée **par courriel** (vérifier également dans les courriels indésirables) **et le transport prendra effet lorsque celle-ci sera acquittée.**

Changement d'école : 176 \$

L'élève qui ne fréquente ni l'école de quartier ni une école à projet particulier **n'est pas admissible au transport scolaire.** Toutefois, si des circuits existent dans son quartier, le parent qui le désire peut faire **une demande de place vacante.**

Remplir le formulaire de demande de transport complémentaire directement en ligne **avant le 30 juin** en suivant ce lien :

<https://csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/formulaires/> .

☛ **Le traitement des demandes débutera le 23 septembre selon l'ordre de réception.** Si elle est acceptée, une facture vous sera acheminée **par courriel** (vérifier également dans les courriels indésirables) **et le transport prendra effet lorsque celle-ci sera acquittée.**

* **Prendre note que ces services sont à coût fixe sans considération pour le nombre ou la fréquence d'utilisation et sont non remboursables.**

Vous déménagez !

Communiquez la nouvelle adresse directement à l'école de fréquentation **avant le 30 juin 2025.**

Pendant la période de fermeture de l'école, vous pourrez nous informer de tout changement d'adresse en remplissant le formulaire en ligne au :

<https://csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/vous-demenagez/>

ou en composant le (819) 379-5989 poste 7223.

Soyez assurés que le Service du transport met tout en œuvre pour la sécurité de votre enfant.



Julien Mailhot, régisseur
Service du transport scolaire
transport@csscdr.gouv.qc.ca